

Solidarité-Handicap mental
Le P'tit Journal
No 10/Novembre 2014

Le retour de l'hydre



C'était en 2006, dans une institution vaudoise. En compagnie du médecin cantonal, nous découvrons un homme enfermé dans une chambre : prostré sur un matelas à même le sol, des planches obstruant la fenêtre. Rien d'autre, en vertu de la théorie fumeuse de l'hypostimulation. Une vision cauchemardesque, témoin d'une réalité que nous n'imaginions même pas. Dès lors, Solidarité-Handicap mental allait se battre avec les tous les moyens dont nous disposions pour faire cesser ces pratiques d'un autre âge.

En 2014, nous pensions avoir quelques motifs d'être satisfaits : d'une centaine de mesures de contraintes dans les institutions pour adultes handicapés de ce canton, nous étions passés à une petite vingtaine de situations et une prise de conscience de la nécessité de changer les pratiques, notamment envers les personnes autistes. C'était sans compter l'hydre et sa capacité à renaître sans fin...



Cette même année, nous apprenons l'existence d'un jeune homme de 18 ans à peine, attaché sur les toilettes, attaché à table, attaché dans son lit, attaché pendant la sieste et le reste du temps, enfermé.

A quelques encablures de chez vous.

Son crime ? Des troubles du comportement que l'institution n'arrive ni à comprendre, ni à gérer.

Sa malchance ? Ne pas avoir de diagnostic en phase avec les connaissances actuelles, et être entouré de tenants du tout psychanalytique.

Sa déveine ? Etre mineur et dépendre d'un département qui n'a jusqu'alors pas jugé bon de réglementer quoi que ce soit.

Nous apprendrons au cours de cette année, qu'il n'y a pas une, mais plusieurs situations de mineurs, mentalement handicapés et souffrant de troubles du comportement, enfermés.

Un scandale.



Alors que sort un ouvrage, conjointement dirigé par Mireille Scholder, directrice de Vernand et Isabel Messer, secrétaire générale de Solidarité-Handicap mental, relatant l'expérience d'une jeune femme autiste que nos deux instances ont su sortir des mesures de contraintes parmi les pires.

Alors que de nombreux colloques ont eu lieu ces dernières années pour tordre le cou à ces anciennes pratiques et pour expliquer comment s'y prendre autrement.

Alors qu'une chaire en autisme s'ouvre cet automne.

Alors que l'EESP fête ses 50 ans avec une journée consacrée à l'autisme et aux bonnes pratiques.

Alors que Forum Handicap Vaud s'est adressé il y a deux ans déjà à la cheffe du département concerné pour lui demander d'étendre l'interdiction des mesures de contraintes aux mineurs. Car ces situations nous racontent cette absurdité : il est permis d'attacher et d'enfermer un jeune handicapé jusqu'à ses 18 ans. Passé cet âge, ce n'est plus autorisé, quand bien même certains pédopsychiatres le déplorent. Précisons que nous n'avons jamais reçu de réponse à nos courriers.





A ce jour, des bruits de couloir laissent entendre qu'il y aurait un groupe de travail... Ah ! Les groupes de travail... souvent la meilleure façon de retarder la moindre décision. Ce serait évidemment trop simple de s'inspirer des travaux que le département voisin mène depuis maintenant huit ans, avec les résultats que l'on sait.

En 2000, lors d'un colloque à l'université de Lausanne, organisé par l'Etat de Vaud sur la maltraitance et auquel les associations de défense n'avaient surtout pas été invitées, nous avons déjà été installer nos pancartes sur lesquelles on pouvait lire :

« pendant que les professionnels discutent, les victimes trinquent ».



Alors surtout, ne changeons rien : on pourrait risquer de froisser quelques susceptibilités, on pourrait risquer de prendre une décision hâtive, on pourrait risquer d'être accusé de parti-pris, on pourrait risquer de changer le cours des choses.

Mais les associations veillent...

Publication



En 2007, Solidarité-Handicap mental obtenait un mandat pour intervenir auprès d'une jeune femme atteinte d'autisme, hospitalisée de longue date dans un hôpital psychiatrique. Cette dernière souffrait de graves troubles du comportement ; sans diagnostic clair et sans aucune interprétation correcte de ses difficultés, elle vivait enfermée et attachée, presque 24h. sur 24h. Quand bien même nous avons été informés de cet état de fait avant d'intervenir, nous allions être bouleversés en découvrant son planning de contention, qui précisait : « entre 15h. et 15h.15, détacher la jambe gauche les jours pairs et la jambe droite les jours impairs ».

Dès lors, nous n'aurions de cesse de dénoncer ce traitement inhumain et dégradant. Par chance, nous pourrions compter sur l'appui du chef du Département, M. Pierre-Yves Maillard, et sur l'engagement de la Fondation de Vernand pour offrir un lieu de vie à cette jeune femme, en attendant l'ouverture de la Maison de Trey.

Durant toute la durée de son séjour à Vernand, l'équipe éducative allait rédiger un compte-rendu minutieux de chaque moment de prise en charge, avec beaucoup d'honnêteté, de transparence et de conviction. A l'issue de cette magnifique expérience, Mireille Scholder proposait à quelques uns des protagonistes d'en rédiger l'histoire.

Aujourd'hui, la publication de cet ouvrage collectif, vient clore ce chapitre et nous espérons que vous aurez envie de le découvrir. L'ouvrage, « Pour en finir avec les malheurs de Sophie », peut être commandé aux Editions Aphil ou en librairie.

1

Pechakucha de REISO

Comme annoncé, Solidarité-Handicap mental a présenté sa Pechakucha, sur le thème « Rasons les préjugés, que l'on voie poindre l'autodétermination », le 6 novembre dernier, lors de la soirée organisée par la revue REISO.

Une fort belle soirée, à laquelle notre association a eu beaucoup de plaisir à participer et qui a réuni une centaine de participants. Pour celles et ceux qui ont raté cet événement, vous pouvez voir le film à cette adresse :

<http://www.reiso.org/spip.php?breve2267>

2

Le rapport

« Un projet pilote pour éviter les mesures de contrainte »

Après avoir passé le relais de la Maison de Trey à la Fondation de Vernand, nous avons le plaisir de mettre en ligne sur notre site internet, un texte qui émane partiellement de la Commission de suivi et d'évaluation. Fin 2011, Mme Véronique Zbinden Sapin, professeure à la HES de Fribourg, a effectué une analyse très pertinente du type d'accompagnement proposé à la Maison de Trey. Ce travail met en lumière quelques pratiques intéressantes, mais aussi tout le chemin restant à parcourir pour offrir une prise en charge tout à fait adaptée aux besoins d'adultes atteints d'autisme et souffrant de graves troubles du comportement.

3

Les 30 ans du Centre FCPA

Sous le titre « la Nuit de la formation », nous fêterons, le 29 mai 2015, les 30 ans du Centre FCPA, à la Grande salle d'Epalinges. Le programme détaillé sera dévoilé dans le courant 2015, mais nous cherchons d'ores et déjà des forces vives pour cette soirée. Nous remercions les personnes motivées à s'annoncer au secrétariat de l'association.

4

La rentrée des cours FCPA en chiffres

410 personnes inscrites - 329 participants, dont le plus jeune a 16 ans et la doyenne, 83 ans - 34 cours, dont 9 nouveautés - 6 Espaces libres - 35 enseignants - 6 chauffeurs et 13 animateurs - 206 utilisateurs du service de transport, dont 23 se déplaçant en fauteuil roulant.